

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale

Lundi 14 mars 2022 - 18 h15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 9 mars 2022					
Présents	Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER, GOSELIN, LACOSTE, LEMIRE, RIPOLL, J. SEVERAC, SIMÉON, VITET MM. FEDOU, P. SÉVERAC				
Procurations	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Mme / M.</td> <td style="width: 50%;">a donné procuration à ...</td> </tr> <tr> <td>Mme MAINGAULT</td> <td>Mme DURIER</td> </tr> </table>	Mme / M.	a donné procuration à ...	Mme MAINGAULT	Mme DURIER
Mme / M.	a donné procuration à ...				
Mme MAINGAULT	Mme DURIER				
Absente excusée	Mme RAZAFIMBAHINY				
Présidente	Mme SIMÉON				
Secrétaire	Mme DURIER				
Personnel administratif	La Directrice Générale des Services de la Mairie, la Responsable du Centre Social, le Directeur Financier de la Mairie, la chargée du CCAS				
Ordre du jour	1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 3 - Crise humanitaire ukrainienne 4 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 5 - Séjour séniors 2022 - Convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Chèques Vacances 6 - Analyse de Besoins Sociaux 7 - Activités « La Mosaïque des Partages » 8 - Informations diverses 9 - Décisions de la Commission Permanente. Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos				

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration de désigner Mme DURIER en qualité de Secrétaire de séance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme DURIER en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 février 2022

Mme la Présidente demande à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal relatif à ce présent point, pour lequel aucune observation n'est formulée.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 février 2022		
VOTE	Pour	16
	Contre	
	Abstention	

3 – Crise humanitaire ukrainienne

Mme la Présidente explique que la Mairie met à disposition d'une famille Ukrainienne, l'appartement qui se trouve au-dessus du laboratoire d'analyses médicales. Ce logement, récemment rénové, a été meublé avec du mobilier appartenant à la Mairie et avec du mobilier, du linge de maison et de la vaisselle donnés par les commerçants que Mme la Présidente a sollicités. Les membres du Secours Catholique ont apporté leur aide et ont aussi fait appel aux commerçants pour aménager l'appartement.

Mme la Présidente ajoute qu'elle a contacté les commerçants Fonsorbais pour que la famille qui sera accueillie puisse se vêtir et se nourrir.

De même, Mme la Présidente a évoqué la scolarisation des enfants, avec l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Mme VITET demande si le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales savent comment ils vont procéder pour apporter l'aide financière.

Mme BOBO indique que le Conseil Régional a constitué une plateforme pour tous ces renseignements.

M. FEDOU informe qu'un convoi humanitaire est parti en Ukraine en fin de semaine dernière. Il ajoute que des familles Fonsorbaises se sont proposées pour accueillir des familles Ukrainiennes chez elles, et demande si la Mairie va informer sur la manière de procéder.

Mme la Présidente répond que sur le site de la Mairie de Fonsorbes il y a la procédure à suivre pour les familles proposant un hébergement.

Elle complète en disant que ce matin, la Protection Civile est venue chercher les premiers dons matériels, auxquels les Fonsorbais et pharmaciens ont largement participé.

Elle annonce que le Conseil Municipal a voté une subvention de 5 000 €.

Mme BOBO fait part de son souhait : qu'un Assistant de Service Social soit détaché pour venir en aide aux réfugiés Ukrainiens.

Mme la Présidente partage ce point de vue et précise qu'en attendant, le CCAS subviendra aux besoins de la famille qui sera accueillie, en faisant livrer les repas ou en remettant des bons d'achat. De même, il conviendra de trouver une personne qui parle Ukrainien ou Russe.

Mme DURIER fait savoir qu'il y a des traducteurs en ligne qui sont très pratique pour faire une conversation.

M. FEDOU ajoute que les Maisons Des Solidarités ont des traducteurs.

Mme la Présidente conclut en disant « on essaiera de faire au mieux pour les accueillir de la meilleure des façons possible ».

4 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Mme LACOSTE explique qu'en cette période de crise sanitaire et d'incertitudes liées à la guerre en Ukraine, le CCAS doit rester mobilisé et à l'écoute des besoins de ses administrés. Les nouvelles aides ; le maintien des activités, des animations, de la proximité du service restent prépondérant pour entretenir et développer le lien social. Le rôle du CCAS est de rester vigilant et réactif face aux nouvelles problématiques, en particulier les augmentations des prix de l'énergie et du coût des matières premières.

Mme LACOSTE présente le contexte national :

La croissance atteint les 7 % en 2021 (un recul de 8 % dû au Covid).

La récente guerre déclarée par la Russie a et aura des conséquences difficiles à apprécier, aujourd'hui, sur l'inflation, la croissance, le tourisme et la consommation des ménages, l'accès aux énergies et aux matières premières.

Au 4^{ème} trimestre 2021, il y a une diminution du nombre de chômeurs. Cependant, il convient de s'interroger sur la pérennité de cette tendance et s'inquiéter de la persistance d'une situation sociale dégradée et de l'aggravation de la pauvreté dans les tranches sociales les plus fragiles.

La dette publique de la France est passée de 114,8 % à 116,3 % du PIB, au 3^{ème} trimestre 2021. L'année 2022 verra le pouvoir d'achat très impacté par une hausse des prix de l'énergie, des carburants et des matières premières, entraînant de fait une augmentation des inégalités sociales. Il est estimé qu'environ 300 000 personnes en France sont sans logement. Les demandes d'aides auprès du Secours Populaire et des Restos du Cœur augmentent de 45 % ; les banques alimentaires enregistrent une hausse des bénéficiaires.

Mme LACOSTE présente le contexte local, en comparaison avec l'année 2020 :

Diminution de 5,98% du nombre de demandeurs d'emploi.

Diminution de 25,27 % du nombre de demandes de logements sociaux. Augmentation de 4,11 % du nombre d'aide à la restauration scolaire.

Augmentation de 50,96 % du nombre de dossiers de COoRdination des Aides FINancières (CORAFIN). Cela s'explique par le fait que l'année précédente, peu de dossiers ont été adressés au CCAS.

Augmentation de 151,03 % pour les Coupons activités.

En 2021, le CCAS a mis en place un nouveau dispositif d'aides : l'attribution de bons d'achats alimentaires et vestimentaires.

Mme LACOSTE liste les nouvelles aides pour l'année 2022 : aide au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), du permis de conduire ; mise en place du micro-crédit.

Les sorties et animations de l'année 2021 ont été : Octobre Rose, la semaine bleue, sortie dans la forêt enchantée de Mauressac, ateliers mensuels en soirée, organisations de promenades tous les jeudis après-midi, journée détente pour les seniors, voyage organisé en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Le programme pour l'année 2022 est : partenariat avec la Médiathèque pour un goûter littéraire par mois, semaine du bien-être, ateliers parents /enfants durant les vacances, repas partage prévus avant certains spectacles proposés par le service culturel, sortie à « La Halle de la Machine », manifestations pour les seniors.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, il est noté une variation de 7,03 % entre 2020 et 2021.

Pour ce qui est de la masse salariale, il y a eu une augmentation en 2021 dû au « glissement vieillesse technicité » et au reclassement de certains grades de catégorie C. Cependant, les effectifs pour l'année 2022 restent inchangés.

Mme LACOSTE précise que les recettes de fonctionnement ont été de 492 436,30 € en 2021 et seraient de 494 180,00 € en 2022.

Mme la Présidente souligne que la plus grosse partie des recettes provient de la subvention de la Mairie.

Mme LACOSTE poursuit avec les dépenses d'investissement pour l'année 2021 : première phase de l'analyse des besoins sociaux, cabanons aux jardins partagés. En 2022, il est prévu l'achat d'un photocopieur ainsi que la mise en place du micro-crédit.

Quant à la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 278 333,29 €, composé de l'emprunt pour la Maison Des Solidarités et de celui de l'extension du CCAS. Au 31 décembre 2022, ce capital restant dû serait de 241 666 €.

La conclusion de ce Rapport d'Orientations Budgétaires est qu'au vu du contexte international, le CCAS va être confronté à de nouvelles sollicitations de la part des administrés. Aussi, le CCAS s'est donné les moyens de pouvoir répondre aux demandes croissantes d'aides sociales tout en maintenant ses actions porteuses de lien social.

L'analyse des besoins sociaux amorcée en 2021 fera émerger de nouvelles actions que le CCAS s'efforcera de mettre en œuvre.

Mme la Présidente ajoute que le CCAS devra faire preuve de capacité d'adaptation, car il est probable que les demandes d'aides financières augmentent dans les semaines et mois à venir.

Mme VITET fait remarquer qu'aucune information n'est diffusée quant à « l'état de santé » de la Sécurité Sociale après la période de Covid.

Mme la Présidente dit qu'au vu de l'endettement de la France qui augmente, les frais médicaux et paramédicaux générés par la crise doivent y être inclus.

M. FEDOU fait le constat qu'au niveau national, il y a de plus en plus de personnes sans-abris et que la précarité touche de plus en plus les gens modestes. Au niveau local il y a une diminution du nombre de demandeurs d'emploi ; un fort taux de personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; les aides financières apportées par le CCAS sont en hausse, mais insuffisantes pour M. FEDOU et son groupe, face à la détresse des familles.

Il ajoute « on peut se féliciter des nouvelles aides » BAFA, permis de conduire, micro-crédit. Comme il est possible qu'une augmentation des demandes d'aides survienne dans les années futures, M. FEDOU suggère l'embauche d'une Assistante Sociale pour gérer les dits budgets.

Il constate une augmentation du budget en 2022 et en 2023, chose demandée depuis longtemps. Il précise « on voit que nous sommes entendus ».

Comme le budget communal, le CCAS sera impacté par les hausses d'énergie et des fluides sur les charges à caractère général. Sur l'investissement, à part le micro-crédit, il ne voit pas grand-chose qui soit fait.

Pourtant, après avoir regardé ce qui se faisait, il a vu que la Fondation « JM Bruneau », sous l'égide de la « Fondation de France », peut financer des projets à partir du moment où le CCAS est adhérent à l'UNCCAS. En 2021, 47 projets ont ainsi été financés sur la mobilité de personnes, sur le bien-être, et la lutte contre l'isolement.

Aussi, son groupe propose, déjà depuis 2 ans et également lors de la campagne municipale, un service de CCAS itinérant pour aller au-devant du citoyen.

Mme la Présidente lui répond que cela sera peut-être une action qui émergera de l'Analyse des Besoins Sociaux, à savoir la demande de mobilité et de navette. Il faut d'abord se mettre en capacité de le porter.

M. FEDOU envisage l'embauche d'une Assistante Sociale.

Mme la Présidente précise que cela coûte entre 40 000 € et 50 000 € par an. Cela veut donc dire que ce serait au détriment d'autre chose. On ne peut pas tout faire.

Mme la Présidente dit qu'elle qualifierait cela de vœu pieux, même si la nécessité ou l'envie pourraient y être. Elle ne pense pas qu'aujourd'hui il soit dans les moyens du CCAS d'embaucher une Assistante Sociale.

M. FEDOU expose qu'il faudra voir si cela préconisé par l'ABS. Mme la Présidente dit que ce n'est pas parce qu'il y a des préconisations que, pour autant, le CCAS portera les actions. Il va falloir que cela reste dans un cadre financier défini et qui nous permette de suivre car il y a peut-être des choses dont on se dira « oui, c'est bien, mais on ne peut pas ». Restons raisonnables, commençons déjà par être en capacité de porter ce que nous avons déjà envisagé.

Nous allons regarder ce qui ressort de l'ABS, puisque c'est bien pour cela que nous avons mené la dite analyse. Nous verrons en fonction du contexte, lequel est déjà suffisamment inquiétant pour se dire « commençons par être capable de faire face aux besoins dont on a la certitude qu'ils vont émerger ». Puis après, si on le peut, on portera des actions nouvelles.

Mme BOBO présente son constat : « Effectivement la situation internationale est des plus inquiétante : il y a comme vous le dites la guerre en Ukraine dont il est impossible de prédire les conséquences.

L'épidémie de Covid reste actuelle et son évolution reste incertaine même si comme tout le monde nous voudrions que cela soit un épisode du passé. Les derniers chiffres évoquent un rebond, des nouveaux variants sont évoqués dans les espaces officiels.

Mais nous regrettons de ne pas voir un mot sur les conséquences du réchauffement climatiques, dont les rapports du Giec (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) successifs sont de plus inquiétants avec une incertitude sur notre devenir. Ainsi nous pouvons nous attendre à une économie mondialisée déstabilisée.

Nous savons que des grandes parties de notre planète risquent d'être inhabitable. Nous ne pourrions pas laisser des personnes sans solutions que cela soit ici ou ailleurs. Rien qu'en Occitanie les documents de la région posent clairement des zones ne pouvant plus être habitées. Tout cela aura un impact bien au-delà de l'augmentation des tarifs des assurances. Nous devons repenser notre modèle. Les indicateurs que vous utilisez ne le font pas.

Nous retrouvons ces conséquences à tous les échelons, vous reprenez les notes de conjonctures présentant ce sombre tableau et pourtant il oublie le plus important les réalités positives. En effet, en 2021, les entreprises en particulier les plus grandes ont dégagé des milliards de profits redistribués en dividendes pour l'essentiel, 23 entreprises 130 milliards les 5 banques enregistrent des résultats records de 30 milliards. Ces magnifiques résultats correspondent aux besoins par ailleurs repérés.

Notre société aura du mal à retrouver des jours heureux si un rééquilibrage urgent dans le sens de l'intérêt commun ne se fait pas.

Présenter une situation économique en occultant cette dichotomie n'est plus admissible.

A cet accroissement des richesses pour une minorité, nous voyons un accroissement de la pauvreté dans notre commune c'est aussi une réalité.

Les filets de protection qui faisaient notre modèle social exemplaire ont été mis à mal par les gouvernements successifs cela renforce nos inquiétudes.

A la présentation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), deux questions :

Pouvons-nous avoir une explication de la hausse des charges de gestion courante ? Vous en avez donné déjà une petite partie tout à l'heure.

Pouvez-vous nous préciser concernant le nombre de demandes de logement combien ont abouti et si c'est le cas combien de demandes en attente ? là, tout à l'heure aussi, vous avez répondu à une partie de la question.

Nous saluons le travail collectif que nous avons pu avoir entre élus autour de l'élaboration d'actions : permis, bafa.. , et ce qui va venir avec tout le micro-crédit.

Nous notons positivement la hausse du budget.

Nous redemandons un travail commun avec les associations, les services du Département pour répondre au mieux à ces situations de détresse. Nous devons constamment réinterroger nos pratiques et nous donner les moyens d'aller au-devant des personnes. Ce que l'on a dit tout à l'heure, aussi.

Concernant les demandeurs d'emploi, le chiffre est en baisse, mais qu'en est-il des personnes au RSA ? et du service CAP EMPLOI qui était au CCAS ?

Nous proposons l'achat d'une navette parce que nous pensons que, ne serait-ce que pour aller dans les centres commerciaux, on voit bien que la Banque Populaire va sur Carrefour aussi, il risque d'y avoir des petits soucis pour les personnes qui sont un peu éloignées. S'il y a la restauration, au niveau des aînés, qui doit se faire sur les nouveaux travaux, ça serait bien, si on veut qu'il y ait du lien, avoir les moyens de pouvoir s'y rendre.

Une action autour de la solitude en particulier des aînés nous semble nécessaire. En plus du Covid je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui ont été touchées et c'est très difficile Toujours pareil, il faut aller vers eux et arriver à trouver les personnes qui sont concernées.

Nous pensons toujours que le CCAS doit être étoffé en personnel pour la concrétisation de ces actions. Comme on avait dit l'année dernière, peut-être une personne supplémentaire pourrait permettre des actions et après, à la suite des analyses des besoins sociaux, peut-être que ça pourrait justifier une personne supplémentaire suivant les actions qui seront mises en place ».

Mme la Présidente répond qu'un agent supplémentaire, à temps complet, a rejoint l'effectif récemment, il est rémunéré sur le budget communal ; la problématique de la navette a déjà été évoquée.

Mme BOBO rétorque « chaque fois on revient sur le budget, alors qu'il y a des solutions pour qu'elle soit financée cette navette. Si vous regardez, justement dans les documents de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales), il y a justement des préconisations pour qu'elle soit financée, et au niveau de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) aussi, voilà, mais bon ..., c'est dommage de ne pas en profiter ».

Mme la Présidente répond que la navette pourrait rendre des services, cependant, il convient de voir la faisabilité tant au niveau du budget investissement qu'au niveau du budget fonctionnement.

Mme BOBO signale « ça risque de ressortir justement dans l'analyse des besoins sociaux, ce manque de transport ».

Mme la Présidente est d'accord avec ceci, cependant il convient d'apprécier la capacité de le mettre en œuvre.

M. SEVERAC fait la remarque suivante à propos de la situation économique globale : la guerre en Ukraine « marque le paysage de manière très incertaine » et amplifie l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières, ainsi que le « re départ » de l'inflation. Outre l'impact sur les familles et leurs enfants, il va y avoir des répercussions sur les seniors car le niveau des pensions de retraite baisse.

M. SEVERAC met en garde quant aux chiffres annoncés car les niveaux d'inégalités sont en train de se creuser ; les objectifs du Plan Local de l'Habitat lui semblent difficile à tenir compte tenu de ce qui est demandé et de ce qui est réalisable. Il précise qu'il faut mener les actions avec prudence car les subventions attribuées ne couvrent pas 100 % des investissements.

Mme la Présidente complète en disant que l'Etat demande la construction de logements sociaux, pourtant, il a déjà exonéré la Commune de la pénalité de la loi SRU car Fonsorbes n'est pas suffisamment bien desservie en transports en commun et n'a pas assez d'emplois à proposer aux futurs locataires de logements sociaux. De plus, Mme la Présidente informe que certains bailleurs sociaux vendent des logements afin de financer de nouvelles constructions, ceci aura donc un impact sur le pourcentage de logement sociaux Fonsorbais.

Une précision est apportée quant à l'augmentation des « Charges à caractère général », le Directeur Financier de la Mairie informe qu'elle est due à l'électricité.

M. SEVERAC indique que l'augmentation des « Autres charges de gestion courante » paraît importante, car elle est comparée à la réalisation précédente.

Mme BOBO réitère sa question quant au service CAP EMPLOI.

La Responsable du Centre Social lui répond que l'Etat a décidé de l'absorption de CAP EMPLOI par Pôle Emploi, au niveau national.

Mme la Présidente rappelle qu'il y a un service emploi au CCAS de Fonsorbes, ce qui n'est pas le cas partout en France, cela permet d'assurer du lien avec la Mission Locale, Entraide et Partage et Pôle Emploi.

Mme BOBO regrette que CAP EMPLOI n'assure plus les permanences car elles étaient très fréquentées et la proximité permettait de faciliter l'accès à ce service.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

5 – Séjour séniors 2022 – Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances

Mme la Présidente explique qu'il convient de reconduire cette convention de façon à organiser le séjour séniors 2022, qui se déroulera dans le courant du mois de septembre.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Séjour séniors 2022 – Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

6 – Analyse des Besoins Sociaux

Mme la Présidente informe que le Comité de Pilotage a identifié et défini trois thématiques comme nécessitant un approfondissement : les adolescents et jeunes adultes, les séniors, la vie locale et la solidarité intergénérationnelle.

Des ateliers sont prévus les 24 et 25 mars 2022 avec le CCAS, le Point Ecoute des Jeunes et des Familles, le service jeunesse et l'ensemble des partenaires sollicités afin de dégager, à terme, des actions à mettre en œuvre.

M. FEDOU demande à avoir la liste des partenaires qui vont participer aux ateliers.

Mme la Présidente la transmettra.

Mme BOBO regrette que les ateliers se déroulent en journée.

Mme la Présidente lui répond que ceci est dû au fait qu'y participent des techniciens venant d'institutions différentes, dont l'activité ne s'exerce pas le soir.

7 – Activités « La Mosaïque des Partages »

La Responsable du Centre Social annonce que la Semaine du Bien-être va se dérouler du 21 au 25 mars 2022 et qu'une sortie culturelle à « La Halle de La Machine », dont le tarif sera préférentiel, est prévue prochainement.

M. FEDOU demande si la sortie culturelle est réservée aux adhérents de La Mosaïque des Partages.

Comme tous les Fonsorbais peuvent y participer, Mme la Présidente suggère de proposer les places éventuellement restantes aux personnes fréquentant le Secours Catholique et les Restos du Cœur.

Mme BOBO suggère alors que le CCAS prenne en charge le coût de la sortie culturelle pour ces personnes-là.

Mme la Présidente questionne la Responsable du Centre Social : est-ce que la fréquentation de la Mosaïque des Partages est meilleure ? La réponse est non : « on a perdu beaucoup de dynamisme » et ce malgré les contacts fréquents auprès des personnes qui étaient adhérentes avant le COVID et bien que l'offre d'activités soit intéressante.

Mme BOBO veut savoir comment fonctionne le service Portage des Repas à ce jour.

Mme LACOSTE lui répond que bien qu'elle en ait fait la demande, la confection des repas à Fontenilles n'est pas possible.

Elle prévient que le marché public de Portage des Repas va être relancé, en étant plus étoffé que le précédent.

Mme BOBO demande si des bénéficiaires ont mis fin à ce service.

La Responsable du Centre Social informe que la seule personne qui l'a fait, c'est parce qu'elle avait adhéré suite à une opération. Elle signale cependant que les bénéficiaires se plaignent moins que lors du changement.

Mme la Présidente fait part de son inquiétude quant au tarif facturé par le futur prestataire, la prise en charge financière par le CCAS et le prix à payer par les bénéficiaires. Elle rappelle que ces derniers avaient été avisés que le prix du repas était bas, or il n'est pas exclu de répercuter la hausse du coût du repas aux bénéficiaires.

8 – Informations diverses

Mme BOBO demande où en est le projet de signalétique du CCAS car, dit-elle, il est difficile de savoir où il se trouve. A ce jour il y a certes un panneau, mais la banderole installée précédemment permettait une meilleure visibilité.

Mme LACOSTE répond que des devis ont été demandés et l'emplacement a été déterminé, mais pour l'année 2022, il n'est pas possible de réaliser cet investissement.

Mme BOBO rétorque qu'elle demande cela depuis cinq ans.

Mme la Présidente dit qu'il y a plusieurs moyens de trouver l'adresse du CCAS : l'accueil de la Mairie, les moteurs de recherche sur internet. Cependant, elle pose la question « est-ce que le fait de mettre un grand panneau, fera venir plus de monde »

9 – Décisions de la Commission Permanente

Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point est débattu à huis-clos.

Aussi, Mme la Présidente invite le public présent à quitter la salle.

Mme la Présidente remercie l'ensemble des administrateurs d'avoir assisté à cette séance qui prend fin à 19h25

La Secrétaire de séance,



DURIER Marie-Françoise



Madame la Maire,
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise